

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 27 septembre 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Vialis au 1^{er} octobre 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Vialis, le 9 septembre 2011, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} octobre 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Vialis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} juillet 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,351 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Vialis, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} octobre 2011 correspond à une hausse de 0,351 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Vialis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente du gaz naturel de Vialis applicables au 1^{er} octobre 2011 (hors TVA et hors CTA)

Tarifs en distribution publique

Tarifs	Prix
Tarif Binôme	
Abonnement en €/mois	12,33
Prix proportionnel en c€/kWh	5,134
Tarif B2S	
Abonnement en €/mois	70,32
Prix proportionnel Hiver en c€/kWh	4,897
Prix proportionnel Eté en c€/kWh	4,260
Tarif B2I	
Abonnement en €/mois	17,44
Prix proportionnel en c€/kWh	4,912
Tarif Général	
Abonnement en €/mois	3,18
Prix proportionnel de 1 à 140 kWh/mois en c€/kWh	7,885
Prix proportionnel au-delà de 140 kWh/mois en c€/kWh	7,231
Tarif Logement ou local vide	
Abonnement en €/mois	3,18
Prix proportionnel en c€/kWh	7,885
Tarif Général extinction	
Abonnement en €/mois	3,18
Prix proportionnel de 1 à 233 kWh/mois en c€/kWh	9,389
Prix proportionnel de 234 à 1 395 kWh/mois en c€/kWh	8,930
Prix proportionnel au-delà de 1 396 kWh/mois en c€/kWh	6,362
Tarif Binôme B en extinction	
Abonnement en €/mois	41,67
Prix proportionnel en c€/kWh	5,113

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- ▣ La TVA en vigueur
- ▣ La Contribution au Tarif Spécial Solidarité (décret n°2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009)
- ▣ La Taxe Intérieure sur les Consommation de Gaz Naturel (Bulletin Officiel des Douanes n°6812 du 27 mars 2009)

▣ La Contribution Tarifaire d'Acheminement (décret n°2005-123 du 14 février 2005)

Tarifs à souscription

Tarif à souscription journalière

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche > 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche > 24 GWh annuels €/MWh
4 357,56	554,28	368,23	40,92	37,95	40,35	37,38

Tarif à souscription journalière 16 Bar*

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche > 24 GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche > 24 GWh annuels €/MWh
4 357,56	483,43	297,37	37,75	34,78	37,17	34,20

* Quantité annuelle déclarée > 50 GWh

Tarif à souscription mensuelle

Abonnement €/mois	Prime fixe annuelle €/MWh/mois/mois	Prix proportionnel €/MWh
489,59	1,463	41,95

Les montants hors taxes et hors contributions sont augmentés de :

- ▣ La TVA en vigueur
- ▣ La Contribution au Tarif Spécial Solidarité (décret n°2008-778 du 13 août 2008 et arrêté du 28 octobre 2009)
- ▣ La Taxe Intérieure sur les Consommation de Gaz Naturel (Bulletin Officiel des Douanes n°6812 du 27 mars 2009)
- ▣ La Contribution Tarifaire d'Acheminement (décret n°2005-123 du 14 février 2005)